



**HAL**  
open science

## ”Où trouver les sources d’archives sur les écoles de dessin et les académies d’art en France?”

Émilie Roffidal, Anne Perrin Khelissa

### ► To cite this version:

Émilie Roffidal, Anne Perrin Khelissa. ”Où trouver les sources d’archives sur les écoles de dessin et les académies d’art en France?”. Les papiers d’ACA-RES, 2020. hal-03039080

**HAL Id: hal-03039080**

**<https://hal.science/hal-03039080>**

Submitted on 17 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### Référence électronique

PERRIN KHELISSA Anne, ROFFIDAL Émilie, « Où trouver les sources d'archives sur les écoles de dessin et les académies d'art en France ? », *Les papiers d'ACA-RES*, 2020.

Anne PERRIN KHELISSA

Émilie ROFFIDAL

Laboratoire FRAMESPA – UMR 5136

## Où trouver les sources d'archives sur les écoles de dessin et les académies d'art en France ?

Les sources manuscrites principales concernant les écoles de dessin et les académies d'art des provinces françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle forment un corpus hétérogène et difficilement appréhensible de prime abord pour le chercheur. À la variété des cas étudiés (45 cas de villes académiques identifiées), il faut ajouter la diversité de productions des documents et les aléas de leur conservation. Il arrive que les documents aient été remarquablement préservés et conservés ; dans d'autres cas, ils ont été dispersés et se trouvent perdus. Aux papiers manuscrits peuvent s'ajouter des sources imprimées, livres issus des bibliothèques des institutions par exemple, articles de presse et publications de lettres patentes, de règlements et de résultats de prix, *etc.*

De façon générale, les documents d'archives sont conservés dans les fonds suivants :

- Aux Archives nationales, dans la série de la Maison du roi sous les cotes O/1, il s'agit des dossiers dédiés aux « Académies provinciales ». Selon les lettres patentes de 1676, le directeur des Bâtiments du roi avait avis et arbitrage sur les fondations académiques en province. Ainsi l'essentiel des documents consiste en des échanges de lettres entre les artistes et les municipalités en province et l'administration centrale : demandes et octrois de lettres patentes ; projets, corrections et acceptation des règlements ; courriers de courtoisie ou bien de réclamation, tels sont les sujets habituels des correspondances.
- Dans les villes où ont été fondées des écoles de dessin et des académies d'art, à la fois aux Archives départementales et municipales et dans les fonds anciens des bibliothèques municipales, il est question des démarches effectuées par les artistes et les municipalités au moment des fondations. Les problèmes financiers, pour les fournitures, le salaire des professeurs et la rétribution des modèles de nu, l'entretien des locaux sont évoqués de façon récurrente. Apparaissent également des listes d'élèves, des résultats de concours et de prix, des comptes rendus de séances et d'assemblées, des attestations d'envois d'œuvres et de donations, *etc.* La partie traitant des écoles centrales, créées sous la Révolution française généralement en relai des écoles de dessin antérieures, se trouvent aux Archives départementales. Les bibliothèques des établissements ont parfois été léguées avec leur inventaire, elles se trouvent en conséquence plutôt dans les fonds anciens des bibliothèques municipales.
- Toujours dans les villes concernées, des papiers peuvent être également mis au jour dans les archives des académies encore en fonctionnement, ou bien dans les musées des beaux-arts et les écoles des beaux-arts. Cependant, ces derniers conservent plutôt des dessins, peintures ou sculptures, matériel pédagogiques, œuvres produites par les professeurs, par des élèves lors de concours ou par des artistes et amateurs lors de leur réception. Ainsi au moment de la patrimonialisation des fonds, a-t-on souvent distingué la partie historique des sources (les documents) de la partie artistique (les œuvres).

### Référence électronique

PERRIN KHELISSA Anne, ROFFIDAL Émilie, « Où trouver les sources d'archives sur les écoles de dessin et les académies d'art en France ? », *Les papiers d'ACA-RES*, 2020.

La sélection opérée par le programme de recherche ACA-RES pour mettre à disposition des chercheurs le plus grand nombre de sources relatives aux écoles de dessin et académies d'art du XVIII<sup>e</sup> siècle s'est appuyée sur une enquête large auprès de 170 centres d'archives et de documentation. Tout en partant des ouvrages de Daniel Roche et d'Agnès Lahalle qui font autorité sur le sujet, nous avons en effet repris à la source les dépouillements. Cette démarche a permis à la fois de réviser certaines informations comme les cotes d'archives, et de mettre à jour de nouveaux documents. Concernant les bornes chronologiques fixées, elles englobent la période révolutionnaire jusqu'à 1805 uniquement quand une École centrale a pris le relai d'une ancienne école de dessin.

Aussi, nous avons dans un premier temps privilégié les villes n'ayant pas bénéficié d'études et de publications approfondies. Ainsi Rouen, Dijon, Reims, Toulouse, Montpellier restent encore à traiter, mais le chercheur peut trouver dans les travaux d'Aude Henry-Gobet, de Gaëtane Maës, de Frédéric Morvan-Becker, de Nelly Vi-Tong, de Marjorie Guillin et de Flore César des informations sur les institutions. Dans un second temps, nous souhaiterions les intégrer, tout comme les établissements mineurs de villes comme Beauvais, Saint-Omer ou Troyes. Quand les responsables des fonds ne nous ont pas donné l'autorisation de diffusion des clichés numérisés, ou bien quand des chercheurs nous ont livré leurs documents de travail, nous avons mis en ligne des transcriptions. C'est le cas par exemple pour Lyon, Pau, etc.

Pour ce qui concerne l'indexation des documents sur la plateforme Nakalona, elle rejoint l'objectif fixé d'une diffusion fidèle des sources. Ainsi il s'agit de notices descriptives, à but documentaire, qui ne fournissent pas un commentaire critique. Le résumé de chaque document, proposé dans la rubrique du même nom, est volontairement synthétique, avec mention des principaux individus mentionnés. Toutes les indications portées dans les différentes rubriques peuvent être retrouvées en activant le mode « Recherche » rendu possible par Nakalona. Certains types de documents, jugés répétitifs, comme les documents comptables (factures, quittances, *etc.*) et les lettres de vœux, ont été regroupés au sein d'un moment dossier pdf, associé à une seule notice. Pour les autres types de documents, l'option choisie a été de créer une notice pour chaque document.